



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E46878

VALABLE JUSQU'AU

16/11/2026

ÉDITÉ LE

26/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/03/2003

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 04/05/2021
47 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON 447 765 314

Siret : 447 765 314 00029

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5422095

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 11459499204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 11459499204

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : CORBE CLIMATIQUE

RUE DES FORGERONS
ZA LA VOLTIERE
85710 LA GARNACHE

Téléphone : 02 28 12 05 71

Fax :

Portable :

Site Internet : www.corbe-climatique.fr

E-mail : accueil@cc85.fr

Responsabilité légale :

HOAC (891 366 312) / BOUTIN LUDOVIC PRÉSIDENT

Effectif moyen : 49

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	26/09/2025
5223	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m²	11/12/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	29/01/2026
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	26/09/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	11/12/2024
o Poêle ou insert bois	11/12/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	29/01/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	29/01/2026
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.